|  |  |
| --- | --- |
|   | **Action Contre la Faim Mission Mali** |

**Bamako, le 6/05/2019**

**Notre référence : ML BM 2610**

**OBJET** : ETUDE GOUVERNANCE DE L’ASSAINISSEMENT URBAIN DE TOMBOUCTOU

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les documents constituant le dossier de consultation restreinte (procédure négociée) susmentionné.

Toute demande de clarifications doit être formulée par écrit et reçue par Action Contre la Faim avant le 19/05/2019 à 12h. Action Contre la Faim répondra aux questions des fournisseurs invités jusqu’au **20/05/2018 à 11h**.

Les frais engagés par le fournisseur pour préparer et soumettre ses propositions ne seront pas remboursés.

Nous espérons recevoir votre offre à l’adresse mentionnée dans les Instructions aux Fournisseur avant le **21/05/2019 à 15h00.**

Si vous décidiez de ne pas nous soumettre d’offre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer par écrit en précisant les raisons de votre décision.

Bien cordialement,

Coordination Logistique

Action Contre la Faim

Mission Mali

ETUDE GOUVERNANCE DE L’ASSAINISSEMENT URBAIN DE TOMBOUCTOU

**Référence du dossier d’Achat :**

**ML /BM/ 02610**

**Date : 06/05/2019**

**TABLE DES MATIÈRES**

[A - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS 4](#_Toc536691564)

[ Objectif de la consultation 4](#_Toc536691565)

[ Questions et Clarifications 4](#_Toc536691566)

[ Instructions pour soumettre une offre 4](#_Toc536691567)

[ Procédure de consultation 5](#_Toc536691568)

[ Période de validité 5](#_Toc536691569)

[ Langue des offres et procédure 5](#_Toc536691570)

[ Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection 6](#_Toc536691571)

[ Notification d’attribution et signature du contrat 7](#_Toc536691572)

[ Propriété des offres 7](#_Toc536691573)

[ Annulation de la procédure de consultation 7](#_Toc536691574)

[ Ethique 8](#_Toc536691575)

[ Modalité de paiement 8](#_Toc536691576)

[Annexe A : TERMES DE REFERENCE TDR 10](#_Toc536691577)

[Annexe B : FORMULAIRE DE REPONSE A LA CONSULTATION RESTREINTE 16](#_Toc536691589)

[Annexe C : BONNES PRATIQUES COMMERCIALES D’ACTION CONTRE LA FAIM 19](#_Toc536691590)

# A - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

En soumettant une offre, le prestataire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de cette consultation restreinte comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les fournisseurs doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier de consultation restreinte.

La soumission d’une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée entraînera le refus de l’offre en question.

Aucune réserve concernant le dossier de consultation restreinte ne sera prise en compte. Toute réserve entraînera le refus immédiat de l’offre en question sans même qu’elle soit étudiée.

### Objectif de la consultation

L’étude sur la gouvernance a pour objectif global de contribuer au développement d’un environnement favorable du sous-secteur de l’assainissement urbain dans la ville de Tombouctou pour faciliter l’engagement des acteurs impliqués dans la gestion (commune, fournisseurs de services et communautés) à fournir des efforts pour améliorer la gestion des déchets solides et liquides et promouvoir le plaidoyer en vue d’un investissement accru.

L’objectif est de signer un **contrat** avec un fournisseur retenu à l’issue de cette procédure.

Vous trouverez une description détaillée de la prestation demandée par Action Contre la Faim dans les spécifications techniques.

### Questions et Clarifications

Si Action Contre la Faim, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d’un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier de consultation restreinte, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres Fournisseurs invités.

Les Fournisseurs peuvent adresser leurs questions par écrit à l’adresse suivante, idéalement par e-mail, ou par courrier postal, jusqu’au **13/05/2019**, en y indiquant la référence de dossier d’achat ainsi que le titre de la consultation.

Coordination Logistique

**Action Contre la Faim - Mission Mali**

Quartier Hippodrome, Bamako ,Tel : +223 78 54 07 75

Mail : coordination.logistique@ml.acfspain.org

### Instructions pour soumettre une offre

**4.1 – Format de réponse**

Les offres seront reçues au bureau d’ACF avant le **21/05/2019 à 15h00,** à l’adresse ci-dessous :

**Action Contre la Faim - Mission Mali**

Bureau de Bamako, Hippodrome rue 224, porte 1085 BKO-Mali.

Ou à l’adresse mail : coordination.logistique@ml.acfspain.org

**4.2 – Contenu des offres**

Le fournisseur doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises établies dans chaque partie de cette consultation.

***La proposition inclura, au minimum :***

1. **Offre technique présentant :**
	1. Une méthodologie décrivant la manière dont le travail sera fait
	2. Références de clients et **pièces justificatives** dans le domaine d'activité concerné par ce dossier de consultation en spécifiant les noms, adresses et coordonnées téléphoniques. Action Contre la Faim se réserve le droit de contacter ces références sans en avertir le fournisseur.
	3. Un o des exemples de rapports d’études similaires déjà réalises
2. **Offre financière détaillée :**
	1. « Matrice de prix » accompagnée de notes explicatives si nécessaire. *Notez que seuls les budgets en Franc CFA (XOF) TTC seront acceptés.*
3. Annexe C : “La Déclaration de conformité et d’engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales » complétée et signée par la personne dûment autorisée.
4. La preuve de l’enregistrement de la société ou (Agrément).
5. Une copie du Numéro d’Identification Fiscal (N.I.F) valide.

##### Tout fournisseur qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés pourra voir sa proposition exclue.

**4.3 – Propositions en retard**

Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées et seront soit renvoyées à l’expéditeur, soit jetées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de la consultation.

### Procédure de consultation

Action Contre la Faim se réserve le droit de négocier, d’accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu’il considère comme avantageuse. Action Contre la Faim n’est pas tenu d’accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de la consultation.

Action Contre la Faim se réserve le droit de sélectionner un fournisseur sur la base des critères annoncés dans le paragraphe 8 du présent document. Des discussions plus poussées ainsi qu’un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés. Un dialogue sera sanctionné par un PV de négociation entre Action Contre la Faim et le fournisseur s’il y a conclusion.

### Période de validité

Les fournisseurs s’engagent à soumettre une offre qui restera valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours minimum à compter de la date limite de soumission.

### Langue des offres et procédure

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l’offre échangés entre le soumissionnaire et Action Contre la Faim doivent être rédigés en Français.

### Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection

L’ouverture et l’évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides

 L’ouverture des offres aura lieu l’entre le 15 et le 17 mai par le comité d’évaluation composé par des représentants des départements d’Action Contre la Faim.

|  |
| --- |
| **Les critères d'acceptation des dossiers.** |
| Le/la consultant(e) sera un/une expert(e) international(e), une personne physique ou morale. Le/la consultant(e) doit avoir une grande expérience dans l’élaboration des études de renforcement de la gouvernance locale de l’assainissement. |
|  |
| **Les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :** |
|  |
| * Expérience et capacités du consultant à mener l´étude
* Qualité et pertinence de la proposition technique
* Coût de l´offre
 |
|  |
|  |
|  |

L’ensemble de l’offre technique sera noté sur 60 points et l’offre financière sera notée sur 40 points. L’ensemble de l’offre (technique + financière) sera noté sur 100.

Dans un souci de transparence et d’égalité de traitement, le comité d’évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d’apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu’ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d’éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout Fournisseur qui tenterait d’influencer le comité d’évaluation dans le processus d’examen, de clarification, d’évaluation et de comparaison des offres, d’obtenir des informations sur l’avancement du processus ou d’influencer Action Contre la Faim dans sa décision concernant l’attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les fournisseurs d’offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

### Notification d’attribution et signature du contrat

Un Fournisseur sélectionné sera informé par écrit que son offre a été acceptée (notification d’attribution). Action Contre la Faim enverra au fournisseur sélectionné les documents d’achat signés en trois exemplaires originaux.

Les Fournisseurs n’ayant pas été retenus en seront informés par e-mail sous 10 jours à compter de la date d’attribution.

Dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du contrat, le fournisseur retenu devra le signer, le dater et le renvoyer à Action Contre la Faim. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro ainsi que les références exactes du compte en banque sur lequel les paiements seront versés.

Si l’attributaire ne renvoie pas le contrat signé sous deux (2) jours ouvrables, Action Contre la Faim peut, après notification, considérer l’attribution comme nulle et non avenue.

### Propriété des offres

Action Contre la Faim détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure de consultation restreinte (procédure négociée). Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux fournisseurs.

### Annulation de la procédure de consultation

En cas d’annulation de la procédure de consultation, les soumissionnaires en seront informés par Action Contre la Faim.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure de consultation a été infructueuse, à savoir quand Action Contre la Faim n’a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l’exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible et qu’aucun accord n’a pu être trouvé durant les négociations ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

**ACF ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu’ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d’annulation de la procédure), même si ACF a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.**

**L’invitation à participer dans cette consultation restreinte (procédure négociée) n’engage pas ACF à mettre en application le programme ou le projet annoncé.**

### Ethique

ACF porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires et souhaite travailler avec des partenaires prêts à se conformer aux Règles Ethiques de base du Commerce International.

Les fournisseurs se doivent de lire et de comprendre les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales telles que définies par Action Contre la Faim dans l’Annexe C et s’engagent à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d’engagement à respecter les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales d’Action Contre la Faim » jointe en Annexe C.

### Modalité de paiement

Le paiement sera fait selon l’accord fixé dans la reunion de encadrage entre Action Contre la Faim et le consultant.

**Annexes**

Annexe A : Terme de référence (TdR)

Annexe B : FORMULAIRE DE REPONSE A LA CONSULTATION

Annexe C : BONNES PRATIQUES COMMERCIALES D’ACF

# Annexe A : TERMES DE REFERENCE TDR

**RENFORCEMENT DU SYSTEME D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE TOMBOUCTOU II**

**APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L’ASSAINISSEMENT DURABLE AU PROFIT DES POPULATIONS URBAINES ET PÉRI-URBAINES DE LA VILLE DE TOMBOUCTOU**

ETUDE GOUVERNANCE DE L’ASSAINISSEMENT URBAIN DE TOMBOUCTOU

**Termes de références**

**Reference :** *KEAB\_R4\_a3\_1MAAB\_TDR\_Renforcement de la gouvernance locale de l’assainissement*

***Avril 2018***

# Justification de l’activité

Action Contre la Faim met en œuvre dans la ville de Tombouctou un programme intitulé « Approche participative pour le développement de l’assainissement durable au profit des populations urbaines et péri-urbaines de la ville de Tombouctou » grâce à un financement de la KfW[[1]](#footnote-1) sous le contrôle de la SOMAPEP S.A[[2]](#footnote-2). L’objectif principal est de mettre en œuvre un modèle concerté et participatif d’assainissement durable de la ville de Tombouctou dans le cadre des Objectifs du Développement Durable de 2017 à 2019.

Le programme vise l’atteinte de quatre résultats principaux dont « le sous-secteur assainissement à Tombouctou est organisé et développé durablement » ce qui implique l’appui du projet pour la mise en place et le renforcement de la gouvernance locale de l’assainissement urbain dans la ville de Tombouctou. Plusieurs activités sont prévues à cet effet parmi lesquelles, une étude sur la gouvernance adaptée au contexte locale. Dans ce cadre, Action contre la Faim entreprend le recrutement d’un consultant pour la réalisation d’une étude sur la gouvernance locale de l’assainissement urbain de la ville de Tombouctou. Les résultats de cette étude permettront au projet de mettre en œuvre de façon efficiente, une approche de gouvernance tenant compte d’une stratégie et d’axes d’intervention contextualisée à la vile de Tombouctou. Le présent appel d'offres est publié en vue du recrutement d’un(e) consultant(e) international(e) qui sera chargé(e) de la réalisation de l’étude.

# Objectifs de l’etude

## Objectif général

L’étude sur la gouvernance a pour objectif global de contribuer au développement d’un environnement favorable du sous-secteur de l’assainissement urbain dans la ville de Tombouctou pour faciliter l’engagement des acteurs impliqués dans la gestion (commune, fournisseurs de services et communautés) à fournir des efforts pour améliorer la gestion des déchets solides et liquides et promouvoir le plaidoyer en vue d’un investissement accru.

## Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission comporteront des analyses :

* des cadres institutionnels et juridiques du sous-secteur de l’assainissement urbain dans la ville de Tombouctou (forces, faiblesses, menaces et opportunités) ;
* des rôles et responsabilités des différents acteurs du sous-secteur de l’assainissement urbain de la ville de Tombouctou (en identifiant par la même occasion les relations et cadres de collaboration entre les différents acteurs) et les besoins de renforcement ;
* des capacités organisationnelles et opérationnelles et le fonctionnement de la commune urbaine, des acteurs publics et privés et de la société civile (services techniques, GIE, associations, etc.) ;
* des flux financiers du sous-secteur de l’assainissement urbain : dépenses, coûts et financements nécessaires pour assurer un financement autonome et durable du sous-secteur ;

Et sur la base des analyses effectuées, le consultant devra :

* définir un cadre institutionnel adapté au contexte de gestion de l’assainissement pour la ville de Tombouctou (articulations entre les différents acteurs clés de la gestion, leurs rôles et engagements avec, notamment, le rôle de la commune comme garant d’un développement favorable dans le secteur de l’assainissement de la ville),
* définir un cadre juridique adapté au contexte pour la gestion de l’assainissement de la ville de Tombouctou (les règles de gestion à mettre en œuvre de manière à assurer une gestion transparente, égalitaire avec un processus décisionnel clair),
* réviser les dépenses, coûts et financements nécessaires pour l’assainissement urbain de manière à assurer un budget autonome et durable du sous-secteur
* proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles permettant à la commune urbaine de Tombouctou de mieux les intégrer dans sa programmation (PDSEC) ;
* proposer des pistes de plaidoyer à mettre en œuvre dans le sous-secteur de l’assainissement urbain.

# Résultats attendus

Au terme de l’étude, les résultats suivants sont attendus :

* les analyses concernant *(i) les cadres institutionnels et juridiques du sous-secteur de l’assainissement urbain de Tombouctou ; (ii) les rôles et responsabilités des différents acteurs du sous-secteur de l’assainissement urbain de la ville de Tombouctou incluant les relations et cadres de collaboration entre les différents acteurs et les besoins de renforcement ; (iii) les capacités organisationnelles et opérationnelles et le fonctionnement de la commune urbaine, des acteurs publics et privés et de la société civile (services techniques, GIE, associations, etc.) ; (iv) les flux financiers du sous-secteur de l’assainissement urbain : dépenses, coûts et financements nécessaires pour assurer un budget autonome et durable du sous-secteur* sont disponibles.
* un cadre institutionnel adapté au contexte de gestion de l’assainissement urbain de Tombouctou faisant ressortir les articulations entre les acteurs clés de la gestion, leurs rôles et engagements en particulier le commune urbaine est défini ;
* un cadre juridique adapté au contexte pour la gestion de l’assainissement urbain de Tombouctou notamment les règles de gestion à mettre en œuvre de manière à assurer une gestion transparente, égalitaire avec un processus décisionnel clair est défini ;
* les dépenses, coûts et financements nécessaires pour assurer un budget autonome et durable du sous-secteur de l’assainissement urbain sont révisés ;
* des recommandations stratégiques et opérationnelles permettant à la commune urbaine de Tombouctou de mieux les intégrer dans sa programmation (PDSEC) sont formulées ;
* des pistes de plaidoyer à mettre en œuvre dans le sous-secteur de l’assainissement urbain sont proposées.

# Méthodologie

Le/la consultant(e) proposera une méthodologie détaillée de réalisation de l’étude en vue d’atteindre les résultats escomptés. Celle-ci comprendra et de façon non exhaustive :

* + une note méthodologique détaillant la réalisation de l’étude, les étapes de réalisation et les outils à utiliser;
	+ les modalités, moyens et ressources nécessaires à la conduite de l’étude en particulier les phases de terrain au Mali et à Tombouctou ;
	+ le chronogramme détaillé et un listing des personnes ressources et acteurs à impliquer pour l’étude.

Le/la consultant(e) proposera l’équipe souhaitée qui mènera la mission de consultance. Action Contre la Faim recommande fortement l’inclusion d’un expert national pour les consultants internationaux.

Les points suivants seront pris en compte :

* **Préparation de la mission :** Dès la sélection du consultant, celui-ci soumettra pour validation à Action Contre la Faim la note méthodologique complète ainsi que les outils de collecte de données (questionnaires, guide d’entretien …). Cette étape est préalable à la validation du contrat du consultant et à son arrivée sur le terrain. Si nécessaire, certains outils seront traduits dans la langue locale (Sonrai principalement). Cette étape doit être prévu et détaillé dans l’offre du consultant.
* **Briefing / Entretien :** Le/la consultant(e) doit prévoir un entretien avec le référent technique opérationnel du siège de Madrid avant son départ sur la mission au Mali. De même, dès son arrivée sur la mission, le/la consultant (e) aura des entretiens avec les principaux intervenants du projet, notamment la coordination technique ainsi qu’au niveau de la base de Tombouctou. Au besoin, la coordination facilitera un entretien avec la Direction Nationale de l’Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) en charge de la politique de l’assainissement au Mali et l’Agence Nationale de Gestion des Stations d'Epuration du Mali (ANGESEM).
* **Exécution de l’étude sur le terrain :** Le/la consultant(e) doit exécuter l’étude sur le terrain conformément au planning détaillé à son offre technique et autres clauses contractuelles.
* **Débriefing :** Le/la consultant(e) devra effectuer un débriefing sur son rapport préliminaire, les principaux constats, conclusions et recommandations issues de l’étude. Les retours et commentaires pertinents devraient être inclus dans le rapport final. Ce débriefing devra être effectué à Tombouctou, à Bamako et au siège de Madrid.

## Travail sur le terrain

Pour l’exécution de la phase de terrain, le/la consultant(e) et l´ensemble du personnel identifié pour le travail de consultance devront toujours se conformer aux règles de sécurité en vigueur pour le personnel d´Action Contre la Faim. Concernant particulièrement le séjour sur la base de Tombouctou, il est imposé au (à la) consultant(e) le respect scrupuleux des règles de sécurité (voir LSOP).

Le/la consultant (e), sera tenu responsable de tout incident l’impliquant lui ou le personnel qu’il engagera pour cette étude.

# Livrables :

Au terme de la mission, le/la consultant(e) présentera un rapport final de l’étude sur la gouvernance comprenant les principaux résultats et les recommandations incluant également la description de la méthodologie, des techniques et outils utilisés et une synthèse de la revue bibliographique sous-secteur de l’assainissement urbain au Mali.

Le rapport final sera soumis dans un délai maximum de trois (3) semaines à compter de la date du débriefing au niveau de la mission. Un rapport provisoire sera soumis pour lecture et validation par Action Contre la Faim et ses partenaires au maximum 10 jours après le débriefing au niveau de la mission.

Tous les rapports et l’ensemble de la documentation seront rédigés en français qui est la langue officielle du contrat et fournis en format papier et en version électronique (Fichier office : Word, Excel ou PowerPoint pour les présentations). Le rapport définitif sera soumis en dix (10) exemplaires en version imprimée et trois (3) exemplaires en version numérique PDF sur CD accompagnés de la documentation pertinente de l’étude.

La qualité des rapports dans le fond et la forme est une exigence du contrat, le consultant en est entièrement responsable.

# Profil du/de la consultant(e)

Le/la consultant(e) sera un/une expert(e) international(e), une personne physique ou morale. Le/la consultant(e) doit avoir une grande expérience dans l’élaboration des études de renforcement de la gouvernance locale de l’assainissement.

# Durée de la mission

La durée de la consultation est estimée à 45 jours.

Le/la consultant(e) fournira un planning détaillé qui sera inclut dans son offre technique. Une mise à jour sera proposée par le/la consultant(e) au moment de la signature du contrat.

La durée de la mission ne pourra en aucun cas dépasser soixante (60) jours.

# conditions de travail du/de la consultant(e)

* + Le/la consultant(e) sera responsable de son assurance médicale et personnelle pendant toute la durée de l’étude (y compris le personnel recruté par le consultant et affecté à cette étude) et particulièrement pendant sa présence au Mali ;
	+ Le/la consultant(e) devra avoir ses propres équipements nécessaires à la réalisation de l’étude (véhicule, ordinateur, appareil photo, etc.) ;
	+ Le/la consultant(e) et l´ensemble du personnel identifié pour le travail de consultance devront toujours respecter les règles de sécurité en vigueur pour le personnel d´Action Contre la Faim, en s´engageant par écrit à cet effet. L´équipe constituée par le/la consultant(e) recevra un briefing sécurité spécifique avant le démarrage de la consultance.

## Situation sécuritaire à Tombouctou

La situation sécuritaire dans le cercle de Tombouctou reste très volatile et est caractérisée par une persistance des actes de banditisme (vols et/ou braquages dans les domiciles ou sur les axes routiers, assassinats, etc.). L’axe Tombouctou – Goundam est particulièrement dangereux. Bien que les organisations humanitaires (ONG nationales et internationales, Agences Onusiennes) ne soient pas particulièrement ciblées, celles-ci peuvent être également victimes d’actes de banditisme (braquages de véhicules/motos et cambriolages de bureaux et maisons par des individus armés non identifiés avec dépouillement des personnels). La situation sécuritaire connait néanmoins une certaine accalmie à l’intérieur de la ville de Tombouctou. Cependant, en raison de la complexité du contexte sécuritaire au Nord Mali, il n’est pas permis aux employés ou partenaires de type caucasien de séjourner plus de 48 h sur la base de Tombouctou, ni de sortir de la ville de Tombouctou et se déplacer dans le cercle de Tombouctou.

# Dossier de candidature :

Les candidat(e)s intéressé(e)s à soumissionner doivent présenter un dossier de candidature comprenant :

## Une proposition technique:

1. Note explicative sur la compréhension des termes de référence et les motivations de la candidature ;
2. Présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagées ;
3. Calendrier indicatif et plan de travail pour la réalisation des activités de la consultation ;
4. CV incluant : L’expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références.

## Une proposition financière:

La proposition financière sera soumise sur la base de l’approche forfaitaire et devra indiquer :

1. Le montant total/somme forfaitaire globale ;
2. Afin d'aider Action contre la Faim dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra également une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant les honoraires du/de la consultant(e) (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus).

Les candidatures seront adressées à ……………….

# Annexe B : FORMULAIRE DE REPONSE A LA CONSULTATION RESTREINTE

**Référence de publication : ML BM 02610**

**Titre du contrat** : APPROCHE PARTICIPATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L’ASSAINISSEMENT DURABLE AU PROFIT DES POPULATIONS URBAINES ET PÉRI-URBAINES DE LA VILLE DE TOMBOUCTOU

Lieu et date< >

**À : Action Contre la Faim - Mission Mali**

#####  I - SOUMIS PAR

Nom du soumissionnaire : […………………………………………]

Nationalité : […………………………………………]

**II - CONTACT (pour cette offre)**

Nom : […………………………………………]

Adresse : […………………………………………]

Téléphone : […………………………………………]

E-mail : […………………………………………]

**III- DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE**

*Doit être complétée et signée par le fournisseur*

En réponse à votre lettre d’invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus,

Nous, soussignés, déclarons par la présente, que :

**1** Nous avons examiné et accepté dans sa totalité le contenu du dossier de consultation restreinte **ML BM 02610**

**.** Nous acceptons par la présente l’intégralité de ses clauses, sans réserve ni restriction.

**2** Nous vous proposons de livrer, en accord avec les termes du dossier de consultation restreinte et les conditions et délais établis, sans réserve ni restriction :

Lot No [….] : [description des produits avec indications sur quantité et origine]

**3** Le prix de notre offre [hors remise décrite au point 4] est de :

**: [………………………………………………………**]

* 1. Nous vous accorderons une remise de [%], ou […...]
	2. Cette offre est valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission des offres, c’est-à-dire à partir du [0/0/2019]
	3. Nous confirmons par la présente que nous avons lu, compris et accepté les « Spécifications Techniques » décrites en Annexe A. Notre offre a été conçue selon ces spécificités demandées par Action Contre la Faim**.**

7 Notre entreprise/société a la nationalité Malienne.

**8** Nous soumettons cette candidature de notre plein droit et pour cette offre **[** ]. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas pour le même contrat de quelque autre manière que ce soit.

**10** Nous fournissons des preuves de notre enregistrement/statut.

**11** Nous acceptons de respecter les clauses éthiques standard et, en particulier, n’avons aucun conflit d’intérêt potentiel ni aucune relation avec d’autres candidats ou d’autres parties dans cette procédure de consultation restreinte au moment de soumettre cette candidature.

1. Nous informerons immédiatement la mission du Mali d’Action Contre la Faim s’il se produit tout changement concernant les circonstances décrites ci-dessus à n’importe quelle étape de la mise en application du contrat. Nous reconnaissons et admettons pleinement que toute information inexacte ou incomplète sciemment donnée au cours de cette candidature peut entraîner notre exclusion de ce contrat.
2. Nous notons que la mission du Mali d’ Action Contre la Faim n’est pas tenue de poursuivre avec cette invitation à soumissionner et qu’elle se réserve le droit de n’attribuer qu’une partie du contrat.

La mission du Mali d’ Action Contre la Faim n’aurait aucune responsabilité envers nous si elle décidait d’agir ainsi.

 **IV - CONTENU DE LA SOUMISSION**

Nous comprenons qu’une offre complète à soumettre à Action Contre la Faim doit inclure :

1. **Une offre technique présentant :**
	1. Une méthodologie décrivant la manière dont l’audit sera conduit et les nombres d’équipes à déployer à la coordination et dans les différents lieux de visite de terrain
	2. Références de clients et **pièces justificatives** dans le domaine d'activité concerné par ce dossier de consultation en spécifiant les noms, adresses et coordonnées téléphoniques. Action Contre la Faim se réserve le droit de contacter ces références sans en avertir le fournisseur.
2. Offre financière : Une offre financière présentant le matériel et les services proposés.
	1. « Matrice de prix » accompagnée de notes explicatives si nécessaire. *Notez que seuls les budgets en Franc CFA (XOF) TTC seront acceptés.*
3. Annexe C : “La Déclaration de conformité et d’engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales » complétée et signée par la personne dûment autorisée.
4. Annexe D : L’attestation de domiciliation bancaire et de solvabilité remplie par la banque.
5. La preuve de l’enregistrement de la société au (Agrement).
6. Une copie du Numéro d’Identification Fiscal (N.I.F) valide.

Nom et prénom : […………………………………………]

Dûment autorisé à signer cette offre au nom de :[…………………………………………]

Lieu et date: […………………………………………]

Tampon de l’entreprise/de la société :

# Annexe C : BONNES PRATIQUES COMMERCIALES D’ACTION CONTRE LA FAIM

**Ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales constituent une base pour toute relation de travail entre ACF et ses fournisseurs.**

**Il s’agit de règles générales valables à moins que des conditions particulières soient mentionnées dans le contrat. En cas de termes contradictoires entre les documents, les conditions du contrat ou du dossier de consultation restreinte prévaudront sur ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales.**

###### Principes des procédures d’approvisionnement

ACF a mis en place des procédures transparentes d’attribution des marchés. Les principes essentiels sont :

* *La transparence* dans la procédure d’approvisionnement
* *La proportionnalité* entre les procédures suivies pour attribuer les contrats et la valeur des marchés.
* *Un traitement égal* des fournisseurs potentiels

Les critères habituels pour sélectionner un fournisseur sont :

* L’autorisation de vendre des biens/services dans le pays
* Les capacités financières et économiques
* L’expertise technique
* Les capacités professionnelles

Les critères habituels pour attribuer des marchés sont :

* L’attribution automatique (l’offre la moins chère remplissant toutes les conditions requises)
* Le meilleur rapport qualité/prix

###### Mauvaise conduite, inéligibilité et exclusion

**ACF considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d’une procédure d’attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :**

* **Fraude :** définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :
	+ L’utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l’appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d’ACF ou de bailleurs institutionnels.
	+ La dissimulation d’informations, ayant les mêmes conséquences.
	+ L’usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l’origine.

* **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s’abstienne d’agir selon son devoir, d’une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d’ACF ou des bailleurs institutionnels.
* **Collusion** : l’entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l’augmentation des prix, la baisse de la production et l’augmentation des profits des sociétés alliées d’une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l’existence d’accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.
* **Pratiques coercitives :** nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d’influencer leur participation à une procédure d’approvisionnement ou d’influer sur l’exécution d’un contrat.
* **Corruption directe :** offrir aux employés d’ACF de l’argent ou bien des dons en nature afin d’obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.
* **Implication dans une organisation criminelle** ou à toute autre **activité** **illégale** établie par jugement, par le Gouvernement Américain, l’Union Européenne, les Nations Unies ou tout autre bailleur d’ACF.
* **Pratiques immorales des Ressources Humaines :** exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.

**ACF exclura de la procédure d’achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l’un des cas suivants :**

* Etre en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l’objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d’une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
* Avoir été **condamné pour un délit** dans l’exercice de son activité professionnelle par un jugement ayant autorité de la chose jugée
* Avoir été **coupable de faute professionnelle grave** avérée par tout moyen
* Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations de sécurité sociale** **ou des impôts** conformément aux dispositions légales, soit du pays dans lequel l’entreprise est établie, soit du pays d’intervention d’ACF, soit du pays dans lequel le contrat sera exécuté.
* Avoir fait l’objet d’un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés.

* Avoir été déclaré responsable de **violation grave du contrat** pour non-respect des obligations contractuelles dans une précédente procédure d’achat.

ACF n’attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- Feront l’objet d’un conflit d’intérêts

- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par ACF pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.

###### Sanctions administratives et financières

Dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives, ACF imposerait :

* **Des sanctions administratives :**

La mauvaise conduite du candidat sera notifiée aux autorités civiles ou commerciales compétentes ainsi que la fin immédiate de toute relation professionnelle avec celui-ci.

* **Sanctions financières :**

ACF demandera le remboursement des frais directement et indirectement liés à la conduite d’une nouvelle procédure de consultation restreinte ou d’attribution de marché. Le cas échéant, la garantie de l’offre ou la garantie d’exécution sera conservée par ACF.

###### Information et Accès pour les Bailleurs

ACF en informerait immédiatement les Bailleurs Institutionnels et leur fournira toutes les informations pertinentes dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives.

De plus, les fournisseurs acceptent de garantir un droit d’accès à leurs documents financiers et comptables afin que les représentants des Bailleurs Institutionnels d’ACF puissent effectuer des vérifications et des audits.

###### Documents que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimum que devra fournir toute société ou prestataire individuel désirant travailler avec ACF :

* Pièce d’identité nationale personnelle du fournisseur / du représentant de la société
* Statut et Enregistrement de la société
* Ordre de mission ou procuration autorisant le représentant à signer le contrat
* Copie de l’enregistrement fiscal

**Attention :** Des documents supplémentaires peuvent être demandés pour un marché particulier.

De plus, le Fournisseur devra disposer d’un minimum de matériel administratif tel que la capacité à émettre une Facture, un Bon de Livraison et posséder un tampon officiel.

###### Politique anti-corruption

Si vous croyez que l’action d’une personne (ou d’un groupe de personnes), appartenant à ACF, ne respecte pas les règles ci-dessus, vous devriez le signaler conformément au processus de dénonciation.

Afin de rendre le traitement possible, les signalements devront fournir les informations les plus précises possibles ; vos noms et coordonnées ne sont pas obligatoires mais les mentionner est fortement recommandé. Tous les signalements seront traités de manière confidentielle, dans les limites autorisées par la loi. ACF mettra en place tous les moyens raisonnablement possibles pour préserver l’anonymat de la personne dénonçant un abus, et pour la protéger d’éventuelles représailles.

Les signalements devront être envoyés à cette adresse : transparence@ml.acfspain.org.

A REMPLIR PAR L’ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE :

Je, soussigné(e) représentant de Entreprise certifie avoir lu et compris le présent règlement.

Au nom de la société pour laquelle j’agis, j’accepte les termes des Règles de Bonnes Pratiques Commerciales d’ACF et m’engage à réaliser les meilleures performances dans le cas où le marché serait attribué à l’Entreprise .

En signant la présente déclaration, je certifie que l’Entreprise n’a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l’Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l’Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d’association, le respect des salaires minimum, l’absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d’hygiène.

Enfin, je certifie par la présente que l’Entreprise n’est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n’a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Nom: Date:

Titre: Cachet:

Signature:

1. *Kreditanstalt für Wiederaufbau* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Représentant de l’Etat malien dans le cadre de l’Accord de Coopération bilatérale entre l’Allemagne et le Mali.* [↑](#footnote-ref-2)